

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE RIOM

(PUY-DE-DOME)

\*

EXTRAIT du REGISTRE  
des DELIBERATIONS  
du CONSEIL MUNICIPAL

Effectif légal du Conseil  
Municipal : 33

Nombre de Conseillers  
en exercice : 33

Nombre de Conseillers  
présents ou représentés :  
28

Nombre de votants :  
28

Date de convocation :  
15 décembre 2017

Date d'affichage :  
28 décembre 2017

L'AN deux mille dix-sept, le 21 décembre le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 15 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de Monsieur Pierre PECOUL, Maire

**PRESENTS :**

MM. BIONNIER, BOISSET, BOUCHET, CERLES (à partir de la question n° 2), DIOGON, Mme FLORI-DUTOUR, M. GRENET, Mme LAFOND (pour les questions n° 1 et 28), M. LAMY, Mmes MACHANEK, MONCEL, MONTFORT, PICHARD, MM. PRADEAU, RESSOUCHE, Mmes SANNAT, SCHOTTEY, VILLER.

**ABSENTS :**

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Pierre PECOUL*

M. Pierre CERLES, Conseiller Municipal Délégué

*absent aux questions n° 1 et 28*

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

*absente*

Mme Pierrette CHIESA, Conseillère Municipale

*absente*

Mme José DUBREUIL, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Boris BOUCHET*

M. Stéphane FRIAUD, Conseiller Municipal

*absent*

Mme Michèle GRENET, Maire-Adjoint

*a donné pouvoir à Daniel GRENET*

Mme Françoise LAFOND, Conseillère Municipale Déléguée

*absent sauf pour les questions n° 1 et 28*

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale Déléguée

*a donné pouvoir à Catherine VILLER*

M. Jean MAZERON, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Jacquie DIOGON*

Mme Agnès MOLLON, Conseillère Municipale

*absente*

M. Arnaud PAILLONCY, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Elizabeth MONTFORT*

M. Vincent PERGET, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Pierre CERLES*

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

*a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE*

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

*a donné pouvoir à Marie-Hélène SANNAT*

M. Pierrick VERMOREL, Conseiller Municipal Délégué

*a donné pouvoir à Michèle SCHOTTEY*

<> <> <> <>

**Secrétaire de Séance : François PRADEAU**

Accusé de réception en préfecture  
063-216303008-20171221-DELIB171202-DE  
Date de télétransmission : 26/12/2017  
Date de réception préfecture : 26/12/2017

RIOM

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 21 DECEMBRE 2017**

**QUESTION N° 2**

**OBJET : Rapport d'Orientation Budgétaire 2018.**

**RAPPORTEUR : Nicole PICHARD**

**Question étudiée par la Commission n° 4 « Attractivité du territoire »  
qui s'est réunie le 7 décembre 2017**

La loi « Administration Territoriale de la République » (ATR) du 6 février 1992, et les articles L.2312-1, L.3312-1 et L.4312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, prévoient la tenue d'un débat d'orientation budgétaire (DOB) dans les communes et plus généralement dans les collectivités de plus de 3 500 habitants, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget primitif.

Dans la volonté d'améliorer la transparence financière et la démocratie locale, la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe), apporte certaines précisions quant à la teneur du Rapport sur les Orientations Budgétaires (ROB) à soumettre à l'assemblée. Il doit non seulement comporter les données financières majeures (principales orientations budgétaires, évolution des dépenses et des recettes, engagements pluriannuels envisagés, structure et la gestion de la dette...), mais également, pour les communes de plus de 10 000 habitants, apporter certaines précisions quant à l'évolution et la structuration des charges de personnels notamment (effectifs, temps de travail...).

Aussi, sur la base du « rapport d'orientation budgétaire 2018 » de la commune de Riom, tel que transmis à l'ensemble des conseillers municipaux, et conformément à l'article 107 de la loi NOTRe, il doit être pris acte de la tenue de ce débat par la présente délibération.

**Le Conseil Municipal est invité à :**

**- prendre acte du débat d'orientation budgétaire 2018.**

**LE CONSEIL MUNICIPAL A PRIS ACTE**

**RIOM, le 21 décembre 2017**

**Le Maire,**

*signé*

**Pierre PECOUL**